

ASSEMBLÉE NATIONALE
20 juin 2014

AGRICULTURE, ALIMENTATION ET FORÊT - (N° 1892)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CE942

présenté par
M. Peiro, rapporteur

ARTICLE 12

Après l'alinéa 39, insérer l'alinéa suivant :

« 10° Au septième alinéa du III de l'article L. 145-3, après la référence: « 4° » sont insérés les références : « du I et au II ». »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination entre la loi ALUR et la loi montagne relatif à l'avis de la CDPENAF sur l'autorisation de construction en dehors des zones urbanisées en l'absence de tout document d'urbanisme.